00

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2007-_526__/PRES/PM/MAECR

MEF portant ratification de l'Accord

de financement conclu le 24 juillet 2007 entre le Burkina Faso et l'Association internationale pour le développement (IDA) pour le financement du 7ème Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP 7).

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre:

VU le décret n° 2007-381/PRES/PM du 10 juin 2007 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;

VU l'avis juridique n° 2007-20/CC du 09 août 2007 sur la conformité à la Constitution du 02 juin 1991 l'Accord de financement conclu le 24 juillet 2007 entre le Burkina Faso et l'Association internationale pour le développement (IDA) pour le financement du 7^{ème} Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté

VU l'ordonnance n° 2007-009/PRES du 30 juillet 2007 portant autorisation de ratification l'Accord de financement conclu le 24 juillet 2007 entre le Burkina Faso et l'Association internationale pour le développement (IDA) pour le financement du 7^{ème} Crédit d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (CASRP 7);

VU le décret n°2007-424/PRES/PM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement;

DECRETE

ARTICLE 1: Est ratifié l'Accord de financement conclu le 24 juillet 2007 entre le

Burkina Faso et l'Association internationale pour le développement (IDA) pour le financement du 7^{ème} Crédit d'appui à la stratégie de

réduction de la pauvreté (CASRP 7);

ARTICLE 2: Le coût global du financement d'un montant de quarante cinq milliards

(45 000 000 000) de F CFA sera entièrement consacrée au financement

du projet tel que décrit dans l'accord et ses annexes.

ARTICLE 3:

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 14 août 2007

Le Premier Ministre

<u>Tertius ZONGO</u>

Le Ministre de l'économie et des finances

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération régionale

Blaise COMPAORE

Jean-Baptiste Marie Pascal COMPAORE

Djibrill Yipene BASSOLE